

<p><b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b></p> <hr/> <p><b>VILLE DE BÉTHEMONT-LA-FORÊT</b></p> <p><b>Département du Val d'Oise</b></p> <p><b>Arrondissement de Pontoise</b></p> <p><b>Canton de Domont</b></p> <hr/> <p><b><u>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</u></b> <b><u>DU CONSEIL MUNICIPAL</u></b></p>	<p><b>Délibération n°: 055-2020</b></p> <p><b>Du : jeudi 10 septembre 2020</b></p> <p>Nombre de Conseillers : en exercices : 11 présents : 10 votants : 11</p> <p>Date de la convocation : 05 septembre 2020</p>
--	--

L'an deux mille vingt, le dix septembre, à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Didier Dagonet, Maire,  
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoint au Maire,  
Mesdames Morgane Auger, Béatrice Brun, Malvina Boquet, Sophie Papon, Conseillères municipales  
Messieurs Patrice Glandières, Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers municipaux.

**ETAIT ABSENTE :**

Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Monsieur Didier Dagonet Maire

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur Thierry Vincent 2ème Adjoint au Maire,

**ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :**

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie

**OBJET : Détermination de l'indemnité du Maire et des Adjoint au Maire**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu**, les articles L.2123-20 à L. 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu**, l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

**Vu**, le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 constatant l'élection du Maire et des trois Adjointes,

**Vu**, les arrêtés municipaux n°18 n°19 n°20 en date du 11 juin 2020 portant délégation de fonctions à Madame Isabelle Oger, et Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro adjoints

**Vu**, la délibération n°42-2020 du 25 juin 2020 ayant pour objet la détermination de l'indemnité du Maire et des Adjoints au Maire,

**Vu**, le courrier du préfet du 30 juillet 2020 rappelant l'obligation d'annexer à la délibération fixant les indemnités des élus un tableau récapitulatif de ces indemnités,

**Considérant** qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi, et de récapituler ces indemnités dans un tableau figurant en annexe,

**Considérant** que pour la commune de 414 habitants, les taux maximum de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 25.5%,

**Considérant** que pour une commune de 414 habitants, le taux maximum de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 9.90 %,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	11	-	-

**Décide** de retirer la délibération n°42-2020 du 25 juin 2020 ayant pour objet la détermination de l'indemnité du Maire et des Adjoints au Maire

**Décide**, avec effet au 23 mai 2020

**De fixer** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit :

Maire : 25.5 % de l'indice 1027  
 1<sup>er</sup> adjoint : 9.90 % de l'indice 1027  
 2<sup>ème</sup> adjoint : 9.90 % de l'indice 1027  
 3<sup>ème</sup> adjoint : 9.90 % de l'indice 1027

**D'inscrire** les crédits nécessaires au budget communal.

**De transmettre** au représentant de l'État dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulatif de ces indemnités alloués aux membres du conseil municipal

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 10 septembre 2020

Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt



## Tableau récapitulatif des indemnités de fonctions

Nom	Prénom	fonction	% indemnité	Total brut mensuel en euros
DAGONET	Didier	Maire	Taux 25.5%	3 889.40 €
OGER	Isabelle	1ère Adjointe	Taux 9.9%	3 889.40 €
VINCENT	Thierry	2ème Adjoint	Taux 9.9%	3 889.40 €
MONTEIRO	Michel	3ème Adjoint	Taux 9.9%	3 889.40 €

Cachet, date et signature de la collectivité



Le Maire,  
Didier DAGONET

Envoyé en préfecture le 11/09/2020

Reçu en préfecture le 11/09/2020

Affiché le



ID : 095-219500618-20200910-D05510092020-DE